



association royale
des architectes de liège

ARALg

Mardi 12 mars 2019

Société HEVADEX

Innovative coatings

**L'ETANCHEITE A L'AIR
QUI LIBERE LA CREATIVITE**

LA GRENOUILLE MARS 2019

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre assemblée
qui se tiendra au siège de l'ARALg,
12 quai des Ardennes à 4020 Liège

Le mardi 12 mars 2019 à 17H30

ORDRE DU JOUR

- 17h30 Assemblée générale
- Lecture et approbation du P.V. de la réunion technique du 12 février 2019
 - Correspondance et communications
 - Divers
- 18h45 "L'ETANCHEITE A L'AIR QUI LIBERE LA CREATIVITE"
- Introduction par Claude Husquinet, collaborateur scientifique ULg , AUCTUM sprl
- Présentation de **HEVADEX** innovative coatings par Herman Vandamme :
gamme de produits - fabrication - agréments BBA - PassivHaus
- Présentation de réalisations dans la région par Mrs Michel Hacking et Dethier :
produits Omniguard - Blowerproof – etc.
- Collaboration ULiège - caractérisations Amiseal PSO-COAT – pour les travaux
d'enlèvement de l'amiante
- 20h00 Catering

REVÊTEMENTS INNOVANTS HEVADEX

*Bienvenue chez HEVADEX sprl. Depuis sa création en 2009,
la société ambitionne d'offrir des solutions originales et avancées
pour la construction et l'industrie.*

*Les produits et systèmes de HEVADEX sont le fruit d'une recherche
permanente adaptée à l'évolution des systèmes constructifs.
Notre société soeur HEVADEX APPLICATIONS est confrontée
journallement aux réalités des chantiers, ce qui nous permet de
présenter des systèmes pratiques, efficaces et réalistes.*

Nous sommes ravis de partager notre expérience avec vous.





A VOS AGENDAS !

✘ 12 mars 2019	ARALg réunion technique EVADEX – L'ETANCHEITE A L'AIR QUI LIBERE LACREATIVITE
✘ 21 mars 2019	ARALg / CUPA : visite extérieur Réalisation de l'hôtel Binet à Paris
✘ 02 avril 2019	ARALg réunion technique
✘ 07 mai 2019	ARALg réunion technique
✘ 04 juin 2019	ARALg réunion technique

MONTANTS DES COTISATIONS 2019

Cotisations 2019	Montants	Activités	Publications
Membres effectifs *	135,00	V	V
Membres aspirants **	85,00	V	V
Stagiaires OA 1 ^{ère} année	0,00	V	V
Stagiaires OA 2 ^{nde} année	25,00	V	V
Retraités *	85,00	V	V
Anciens membres sans activité ***	0	X	V
ARALg Bpost banque : IBAN BE02 0000 1487 4140			
Communication : Nom + Prénom + cotisation 2019			

* possèdent seuls le droit de vote

** sont aspirants, les membres qui n'ont pas entamé leur cinquième année consécutive de membre à l'ARALg et qui n'ont pas fait la demande de devenir membre effectif. Dès la sixième année, le membre aspirant devient automatiquement membre effectif.

*** s'entend par activité dans le cadre de l'exercice de sa profession. Une charge de cours est une activité ; la participation à une association professionnelle, non.

Les membres en défaut de paiement en début d'année peuvent toujours re-adhérer à l'ARALg en cours d'année et au prix d'une cotisation pleine.

DUCO - VISITE TECHNIQUE 09-10/01/2019

L'Aralg est toujours en mouvement et certains de ses membres infatigables et avides d'informations sur les dernières techniques de ventilation se sont rendus en Flandre chez **Duco**.

Reçus en soirée à Nieupoort, mais se rendant tôt le matin à Furnes, ils faisaient connaissance avec des produits Duco, au cours d'une journée de conférences et visite à *la Duco-academy*.

Duco nous a annoncé pour Batibouw 2019, **deux produits phares** :

- . **En ventilation, Duco Tronic Système.**
- . **Une pompe à chaleur de ventilation, Duco Box Eco**

"**Duco Tronic Système**", système C, hautement sophistiqué, contrôlant conjointement humidité et CO2, s'installera de préférence dans des habitations à haut niveau d'isolation.

"**Duco Box Eco**" pompe à chaleur de ventilation, système double flux, extraction et pulsion avec récupération de chaleur, plus la chaleur de l'air extérieur.

Parmi d'autres, voilà des sujets qui ont été largement passés en revue.

Duco produit également des éléments de protection solaire et des grilles de ventilation active, en accord avec les moyens de ventilation interne.

Duco participe activement à l'économie d'énergie dans le cadre des futures législations.

Nous remercions la firme **Van Marcke** à l'initiative de laquelle cette visite a eu lieu, et la firme **Duco** pour sa réception.

Ps : visitez le site, très explicite de cette firme



BAREME DES PRIX DE CESSIION DE MITOYENNETE - 2019

Conditions d'application pour les maçonneries en bon état, dans l'agglomération liégeoise, prenant cours le 1^{er} janvier 2018, établi conjointement par :

- l'Association Royale des Architectes de Liège
- l'Association Liégeoise des Géomètres - Experts de Liège
- l'Association des Entrepreneurs généraux de travaux publics et privés du Pays de Liège.

	U	€
1. DEBLAIS AVEC TRANSPORT		
1.1 Terrassement en gros cube	m ³	18,55
1.2 Déblais en tranchée en terrain courant	m ³	61,15
2. MACONNERIE DE FONDEMENT		
2.1 Fondation courante en briquillons ou béton cyclopéen	m ³	152,80
2.2 Béton de gravier entre terres	m ³	209,60
2.3 Béton armé, coffrage compris	m ³	754,20
2.4 En moellons (50 cm d'épaisseur min.)	m ³	348,20
2.5 En briques de terre cuite (murs de 48 et 36 cm)	m ³	432,20
2.6 En briques de béton silico-calcaire ou laitier	m ³	432,20
2.7 En blocs de béton lourd, maçonnerie de 39 et 29 cm	m ³	324,15
3. PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE		
3.1 Membrane	m ²	10,90
4. MACONNERIE D'ELEVATION		
4.1 En briques de campagne (mur de 36 cm)	m ³	433,20
4.2 En briques mécaniques (mur de 30 à 33 cm)	m ³	472,60
4.3 En blocs treillis, terre cuite (mur de 29 cm)	m ³	351,45
4.4 En blocs de béton (mur de 29 cm)	m ³	341,65
4.5 En moellons appareillés	m ³	594,90
5. ISOLATION		
5.1 Isolant vertical (2 à 4 cm) : voir NB n°8	m ²	15,25
6. COUVRE MUR		
6.1 En grès vernissé, en poterie vernissée (1 brique ½)	mct	55,65
6.2 En béton vibré, réalisé sur place	mct	44,70
6.3 En fibrociment ou en béton préfabriqué	mct	37,05
6.4 En pierre bleue, suivant taille et profil	m ³ de	5457,00 à 6140,00
7. RECOUVREMENT		
7.1 Enlèvement membrane étanchéité + lattage (évacuat. non comprise)	m ²	- 8,70
7.2 Carreaux fibre ciment (évacuation non comprise)	m ²	- 18,55
Si présence d'amiante, prévoir un supplément pour la taxe de décharge et la manutention suivant procédure.		

NOTA BENE

1. Les prix unitaires représentent **la valeur** des ouvrages. Il ne doit pas y être ajouté les taxes, TVA et honoraires, déboursés par le premier constructeur.
2. Tous cas sortant du présent barème (vétusté, mauvaise mise en œuvre ou difficulté de mise en œuvre) sont à débattre au mieux des intérêts des parties.
3. **La notion de vétusté ne doit être envisagée que si le mur a perdu de ses qualités intrinsèques (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices quelconques).**
4. Tout mur non conforme au Code Civil, aux us et coutumes locaux, doit, préalablement à son édification et/ou son acquisition, faire l'objet d'un accord entre les parties.
5. Tout recouvrement du parement et son isolation de la partie à acquérir seront démontés par ou aux frais du propriétaire du mur.
6. Les honoraires pour l'établissement du document de cession de mitoyenneté sont à charge de la partie acquéreuse, ainsi que les modalités et frais de droit d'enregistrement obligatoires.
7. Le démontage, avec ou sans emploi, d'une couverture de mur doit être réalisé à charge de la partie acquéreuse.
8. Le prix de l'isolant sera celui du marché, selon sa qualité et son épaisseur.

Réforme de l'octroi des primes Energie et Logement

Jeudi, 21 février, 2019

À partir de ce printemps 2019, un nouveau dispositif des primes wallonnes à l'énergie et à la rénovation (salubrité/sécurité) sera d'application. Cette réforme répond à une volonté de simplifier les procédures et de remplir les objectifs énergétiques fixés par l'Union européenne.

Principe du guichet unique et hiérarchisation des travaux.

Actuellement, lorsqu'un particulier entreprend des travaux d'énergie et de rénovation de son habitation, deux procédures administratives distinctes s'imposent à lui pour l'obtention de primes. Une fois la réforme effective, le principe du guichet unique (une seule demande de primes) entrera en vigueur.

Tout demandeur devra faire appel à un auditeur agréé afin de lister l'ensemble des travaux à réaliser, ainsi que l'ordre dans lequel ceux-ci doivent être menés. Isoler le toit d'une maison qui menace de s'effondrer n'a par exemple aucun sens !

Une fois l'audit réalisé, il suffira d'introduire une demande de primes auprès du Service public de Wallonie, et cette demande vaudra pour l'ensemble des travaux. Le demandeur restera libre d'effectuer la totalité ou non des travaux, et de phaser ceux-ci dans le temps, en fonction de ses moyens.

L'audit sera également centralisé par l'administration, ce qui permettra, en cas de changement de propriétaire, de connaître l'état de la rénovation et d'évaluer les montants à encore consentir.

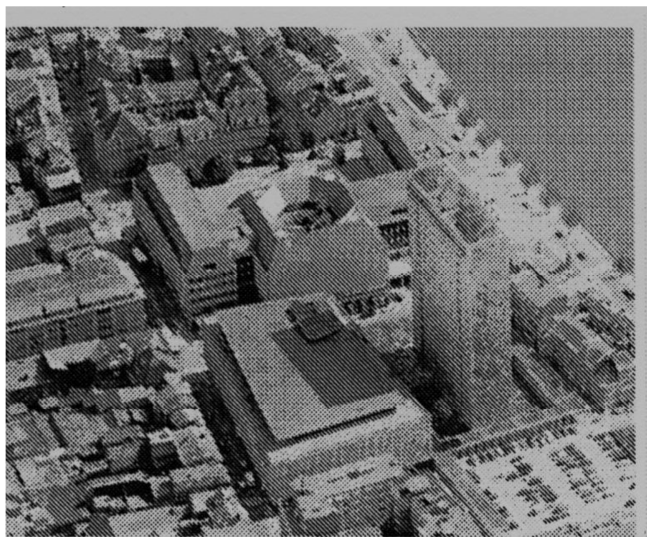
L'auditeur sera aux côtés du demandeur, tout au long de la procédure, depuis la réalisation de l'audit jusqu'au contrôle des travaux réalisés, en passant par le calcul des primes. Il agira en tant qu'interface entre le citoyen et l'administration.

Détails de la procédure :

- Réalisation d'un audit : les travaux devront être listés dans un ordre de priorité avec l'aide d'un auditeur.
- Introduction de la demande : le formulaire de demande de prime est à envoyer à l'administration wallonne. C'est une demande unique tant pour la prime que pour tous les travaux qui suivront.
- Paiement de la prime "audit" : une prime d'un montant maximal de 660 € sera versée par la Région afin de rembourser une grande partie du prix de l'auditeur.
- Réalisation des travaux : l'auditeur sera aux côtés du demandeur tout au long de la procédure pour le conseiller.
- Paiement des primes relatives aux investissements : l'enregistrement du rapport de suivi des travaux permettra la liquidation des primes.
- Montant des primes et octroi en fonction des catégories de revenus : voir tableau en téléchargement ci-dessous

PROMENADE ARCHITECTURALE A LIEGE

Grands projets de réaménagement au centre de Liège
La Cité administrative, l'îlot St Georges, l'ex-Innovation, l'esplanade.



Ci-contre:

Vue aérienne du quadrilatère formé

par : la Cité Administrative
&
l'îlot Saint Georges

Ci-dessous:

en plan, le schéma d'implantation
de la Cité et de l'îlot.

Historique :

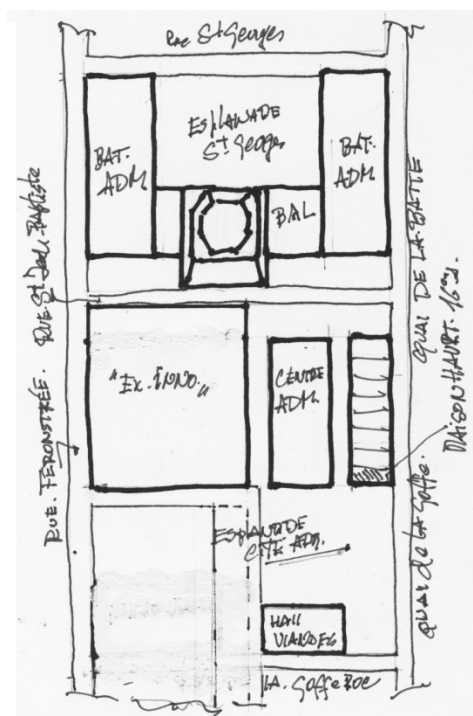
La tour de la Cité Administrative surgit au milieu d'un quartier encadré par le quai de la Goffe, le quai de la Batte, la rue St Georges, la rue Féronstrée et la rue de la Goffe. C'est la régénération de tout un quartier jugé insalubre, qui a donné naissance vers 1960 aux constructions actuelles.

Voulu par l'échevin Lejeune,

poufendeur du centre de Liège, le travail a été mené à bien en un temps limité, contrairement à la place Saint Lambert, un chantier voulu par le même échevin, où il a fallu plus de 20 ans pour effacer les traces des destructions environnantes.

Revenons à notre quartier, où dès 1962 de nombreux édifices anciens sont démolis.

Pour répondre aux protestations d'acteurs du patrimoine, on démonte certaines façades retenues pour leur valeur historique et on les remonte rue St Georges, en face de l'îlot.



2 photos et une esquisse situant la Cité Administrative

(photos prises du pont des Arches et du pont Maghin)

à noter: la réalisation correspond à la perspective d' esquisse dressée vers 1963.



S'étendant le long du quai de la Goffe et de la Batte, la Cité Administrative et caché en arrière plan, le bloc de l'ex-Innovation.
Devant la tour, quelques immeubles anciens qui ont été conservés, dont la Maison Havart (16e.s) située à l'angle sud.

À l'extrême droite, un immeuble administratif de la Ville, faisant partie de l'îlot st Georges.
(vu de plus près, avec la photo ci- haut)

Tout à fait à gauche, au pied de la Cité, l'amorce de l'esplanade.



Vue prise du bord de l'esplanade

La tour de la Cité administrative.
Architectes : Bonhomme et Poskin.

Elle date d'il y a +/- 50 ans (inaugurée en 1967).

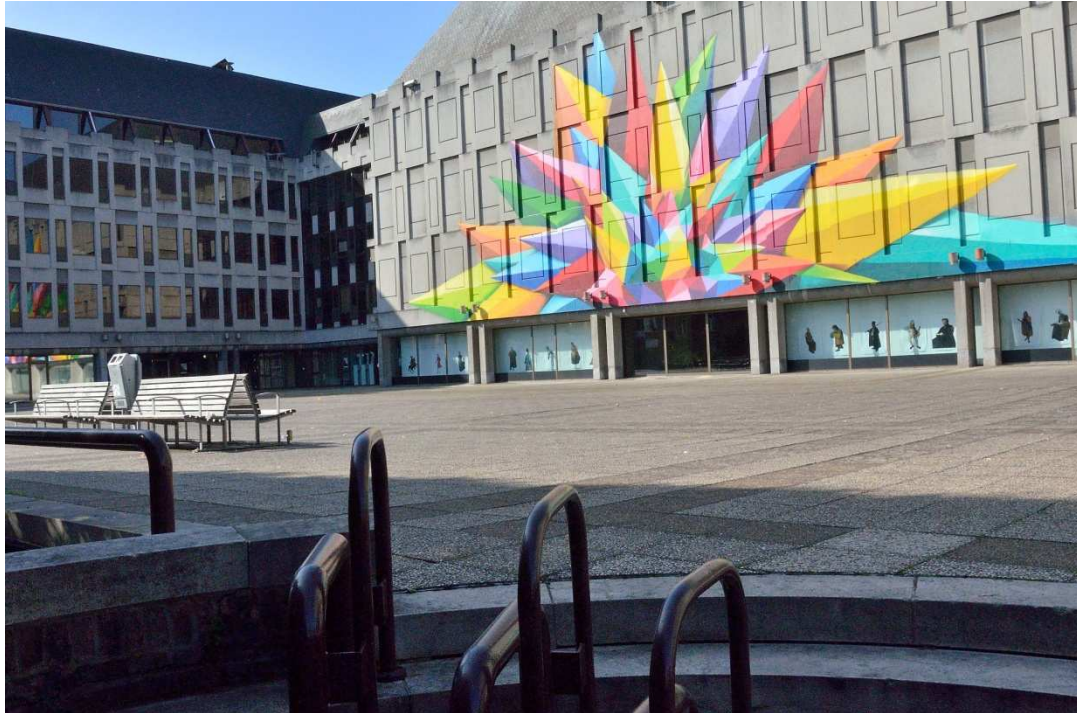
Elle aurait besoin d'une profonde rénovation, nécessitée d'abord par un nouvel aménagement des locaux au vu de la réorganisation et de la concentration des services, ensuite par la mise à niveau des normes énergétiques.

La menuiserie de façade et des ponts thermiques engendrés par l'ossature doit amener des pertes calorifiques très importantes.

Le choix d'une solution pour y remédier ne sera pas facile, la ville s'est engagée à la trouver.

Une vaste esplanade s'étend le long du quai de la Goffe, entre la tour et la Halle aux Viandes (rue de la Goffe). Elle sera entièrement rénovée, avec de la verdure et un PK réduit.

Le bloc de l'ex- Innovation, (*architecte participant : Plumier*) vu en arrière-plan et longeant la rue Féronstrée, il a trouvé une nouvelle affectation.



vue prise depuis la rue Saint Georges

L'Ilot Saint Georges

Le BAL: ex Musée des Beaux- Arts de Liège.
 L'esplanade Saint-Georges
 et à gauche, la façade arrière du bâtiment administratif, vu quai de la Batte.
 (Architectes : Poskin & Bonhomme)

L'endroit en retrait est austère et n'attire pas la foule sur la dalle Saint Georges.

Le Bal, fait la liaison entre les 2 blocs administratifs de la ville de Liège, l'un longeant le quai de la Batte, l'autre la rue Féronstrée.

Que devient ce bâtiment qui n'est plus un musée, vu le déménagement des collections vers la Boverie ?

Une réserve : des pièces du patrimoine d'art Liégeois y seront stockées ultérieurement.

La disposition intérieure rappelle celle d'un musée de New York, le Guggenheim.

Depuis le 4e étage, la visite s'effectue par une descente en spirale.

Le long de l'esplanade.se situe la rue Saint Georges. Les façades sauvegardées de la démolition lors " du nettoyage " initial du quartier (*voir ch. historique en début*) y ont été remontées.



Le bâtiment de l'ex- Innovation.

Architectes : Poskin et Plumier



vers le quai de la Batte, rue St.Jean-Baptiste



rue Féronstrée

Le bâtiment situé entre la Cité Administrative et la rue Féronstrée fut initialement occupé par l'Innovation, un grand magasin situé aujourd'hui au centre de Liège. Rez largement ouvert surmonté de 3 étages et d'un niveau en toiture.

Délaissé pendant plusieurs années, ce qui se voit à l'état des façades, le bâtiment a enfin trouvé un acquéreur avec un projet. Suivant la presse, il y aurait 3 étages de bureaux avec atrium central, un restaurant au niveau du toit, (*regardant sans doute vers les Coteaux de la Citadelle*) et un rez dont on ignore la destination.

Un programme d'envergure.

Les photos l'indiquent, un grand nettoyage des façades s'impose. Les mêmes problèmes d'isolation qu'à la Cité Administrative sont présents. En effet, les deux bâtiments sont assez semblables dans leur esprit constructif.

Restauré, il donnera un fameux coup de jeune à la rue Féronstrée, elle en a bien besoin.

Comme toujours, l'Aralg suivra ces chantiers Liégeois de rénovation urbaine.

*Documents extraits et mis à jour de :
"Promenades Architecturales" à Liège, une initiative de l'Aralg.*

nb : Passez par la Halle aux Viandes, un bâtiment du 16e.s. très bien restauré, situé rue de la Goffe, en bordure de l'esplanade de la Cité administrative. A présent, c'est un lieu d'accueil touristique.